

DEUX MATINÉES

ETAT DES LIEUX SUR LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ET ÉVOLUTIONS À VENIR

FORMATION
EN WEBINAR

Objectifs

- Valider ses acquis réglementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Questions/Réponses – Echange et débat sur le sujet.

Public concerné

→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis

→ Pas de prérequis particuliers, les bases sur la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

Deux matinées : **Judi 16 et Vendredi 17 novembre 2023**

9h00

Connexion des participants / Présentations

9h15 - 12h30

La réglementation actuelle des compléments alimentaires et les changements à venir

- **Définition**
- **Les catégories d'ingrédients et leur législation :**
 - Vitamines et Minéraux
 - Substances à but nutritionnel et physiologique
 - Plantes
 - Ingrédients à but technologique
- **Le règlement 1925/2006 :** Quelles nouveautés ?
- **Appréhender les 3 risques :** Novel Food, Médicaments, Sécurité. Requalification en médicament. Point sur les nouvelles doses frontières(CA/AMM).
- **Télédéclaration** électronique des compléments alimentaires en France : Présentation pratique de l'interface télélcare
- **Quelles exigences qualité ?**

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Les allégations de santé

- **Rappel du cadre réglementaire :** Définition, Champ d'application.
- **Autorisées ou Tolérées :** Quelle marge de manœuvre dans les libellés ? Comment les utiliser ?
- **Points sur les derniers contrôles de la DGCCRF**

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Comment développer un complément alimentaire en 2023/2024 ?

- **Quels sont les critères** à prendre en compte lors du développement d'un complément alimentaire en 2023/2024.
- **Quelles sont les étapes** du développement ?

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Les Evolutions récentes et à venir

- **Point à date sur les prochains changements à appréhender**



FORMATRICES

Virginie DUBIN



SCAN ME

- Responsable du pôle Règlementaire – Compléments et Denrées alimentaires
- Spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires,
- Animatrice Qualité

Stéphanie BRILLANT



SCAN ME

- Responsable de pôle – Application Phinn®
- Spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES PENDANT LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

TARIF DE LA SESSION :

→ 700 € HT (TVA : 20 %, soit 840 € TTC) (hors frais de déplacement)

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) Pharmanager Development possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**



BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION
EN WEBINAR

Session : « Évolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2023/2024 » - WEBINAR (16 & 17 novembre 2023 de 9h00 à 12h30)

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

Participants

NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :
NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :
NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

 **Attentes et objectifs individuels :**

TOTAL = _____ € HT

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO. Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.

Nom et adresse de la société à facturer :

Date :

Signature :

